



Co-funded by the  
Erasmus+ Programme  
of the European Union

## **Erasmus+ - Projet :**

# **L'utilisation des médias numériques dans la pratique des entreprises sociales : une comparaison européenne**

**(01/11/2018 – 31/08/2021)**

---

### **Contenu et objectifs :**

Il n'est plus possible de concevoir le travail quotidien sans ordinateur, internet, courrier électronique ou téléphone portable. Il y a peu de domaines, voire aucun, qui n'ont pas été touchés par l'ère numérique. Les compétences médiatiques ont évolué en un complexe interdisciplinaire dans pratiquement tous les domaines professionnels et de travail et doivent donc être communiquées et intégrées en conséquence dans le quotidien des entreprises, y compris dans la formation initiale et continue.

Outre l'apprentissage de l'utilisation de nouvelles applications, il s'agit de comprendre les principes fonctionnels ainsi que de modifier les applications dans son propre contexte professionnel et de planifier et d'organiser l'emploi de médias modernes dans la formation et les activités opérationnelles professionnelles.

Cette évolution numérique ne se limite pas aux entreprises sociales en Europe qui s'engagent pour la qualification, l'emploi, la réadaptation professionnelle et l'intégration des personnes dont la santé ne leur permet pas d'obtenir ou de poursuivre un emploi et qui ont donc besoin d'une aide spécifique.

La numérisation constitue donc un défi central pour tous en Europe. Il est donc tout à fait logique que des entreprises sociales se réunissent dans le cadre de partenariats européens pour relever ce défi et apprendre les unes des autres.

Les entreprises sociales ne sont pas orientées vers des gains économiques, mais vers des gains sociaux. Elles travaillent au plus près possible du marché pour la qualification et l'emploi temporaire ou permanent de personnes défavorisées sur le marché du travail (par exemple, des personnes sans diplôme scolaire ou professionnel, ayant des maladies chroniques, personnes handicapées, etc.). En font partie les programmes de qualification et d'emploi pour les chômeurs de longue durée, des programmes d'inclusion et les ateliers pour personnes handicapées.

Les entreprises sociales s'efforcent constamment de créer ou de rétablir l'employabilité, de créer des emplois pour leurs groupes cibles et de promouvoir leur intégration permanente et durable sur le

marché du travail. Dans le même temps, les entreprises sociales doivent appliquer les innovations technologiques de manière spécifique à la promotion professionnelle et à la formation des groupes cibles. Ceux-ci peuvent alors se relier facilement à l'évolution numérique, améliorer leur employabilité et augmenter leurs chances sur le marché du travail. En d'autres termes, les personnes défavorisées et les personnes ayant des problèmes de santé doivent également être encouragées par des offres qualifiées sur le marché du travail, adaptées à l'ère numérique et donc protégées contre le danger d'exclusion numérique.

Les activités de notre projet planifiées au niveau européen se concentrent sur la participation des personnes handicapées, ayant des problèmes de santé, des problèmes mentaux ou des problèmes de dépendance dans les entreprises sociales. Dans de nombreux cas, leur participation a été précédée par un chômage à plus ou moins long terme. Au-delà de l'emploi, les entreprises sociales sont également un lieu d'apprentissage pour ces personnes. Dans un cadre partiellement protégé mais offrant des conditions aussi proches que possible de la réalité, les personnes sont encouragées et travaillent à proximité ou directement sur le marché.

Les personnes handicapées ou ayant des problèmes de santé constituent un groupe à haut risque sur le marché du travail. Leur taux de chômage est bien supérieur à la moyenne dans tous les pays européens. Ce phénomène trouve sa cause de manière équivalente dans des changements profonds sur les marchés du travail, des exigences plus élevées en matière de compétences et de qualifications professionnelles, et une nette augmentation des maladies mentales et de la toxicomanie dans la population. Des études récentes attestent que plus d'un Européen sur trois (38 %) développe un trouble mental au moins une fois par an.

Cette situation constitue un défi non seulement pour les personnes concernées et leurs familles, mais aussi pour les experts et les responsables de la réadaptation professionnelle. Ces derniers sont spécifiquement chargés de faire en sorte que les concepts qui sous-tendent l'amélioration de la participation de ce groupe hétérogène à la vie professionnelle soient à jour des toutes dernières technologies et avancées sociales.

Le partenariat stratégique est axé sur l'échange professionnel d'informations sur les questions de formation numérique dans le contexte des entreprises sociales et sur la familiarisation avec les bonnes pratiques de travail dans les pays européens participants. À cette fin, un dialogue transfrontalier doit être mis en place et des relations spécifiques doivent être initiées tout au long de la coopération.

Le partenariat a pour objectif la transmission aux organisations concernées de découvertes et d'idées nouvelles et concrètes sur la manière de gérer les opportunités offertes et les défis posés par la numérisation dans leurs entreprises sociales. À cet égard, deux aspects seront mis en avant:

a) les opportunités offertes par la numérisation de manière spécifique pour le travail de formation avec les personnes défavorisées sur le marché du travail, aussi bien pour la qualification professionnelle que personnelle (par exemple à travers des dispositifs techniques, la normalisation de processus de travail, l'apprentissage social, de l'apprentissage par le jeu) ;

b) les risques que la numérisation peut comporter dans chacun des pays partenaires pour les salariés et spécifiquement pour les personnes défavorisées sur le marché du travail (par exemple, privatisation de la main-d'œuvre, éviction des emplois précaires, etc.)

Le partenariat est axé sur les trois étapes "Voir - Juger - Agir".

1.) Voir :

Par le biais de visites et de séminaires dans les pays partenaires les connaissances et les pratiques existantes en matière de numérisation sont présentées et résumées. Les principales exigences à cet égard sont un bon modérateur et des instructions claires.

2.) Juger :

Les partenaires échangent et évaluent séparément ou ensemble les idées qui doivent être adoptées et, si nécessaire, affinées dans leurs propres pratiques ; ils évaluent également les actions nécessaires pour le travail de formation et la manière dont celles-ci peuvent être explorées séparément ou ensemble dans les pays d'origine et au niveau de l'UE.

3.) Agir :

Pendant ou à la fin du partenariat stratégique, les connaissances acquises sont préservées et transférées sous la forme d'un document énumérant les exemples de meilleures pratiques, depuis l'utilisation réussie des technologies et des médias jusqu'aux stratégies de numérisation dans les entreprises sociales en Europe. Ces exemples peuvent donc être intégrés par la suite dans la pratique de formation réelle d'autres organismes de financement et conduire à des améliorations certaines de la pratique sur place à la suite du partenariat éducatif (= à la fois "valeur ajoutée" stratégique du partenariat et preuve de l'efficacité des activités du projet).

Il serait également possible de mener une campagne politique à petite échelle pour promouvoir le sujet de l'"e-inclusion", par exemple une contribution commune des partenaires aux diverses prises

de position attendues pour les élections de 2019 au Parlement européen ou aux programmes du futur fond structurel européen et aux programmes de financement pour la période de 2021 à 2028.

Outre l'accent clair mis sur l'utilisation des médias numériques dans le travail de formation professionnelle et du personnel, le partenariat stratégique s'engagera également sur une deuxième thématique, à savoir la participation des personnes ayant des restrictions liées à la santé à la formation de l'opinion politique et à la représentation de leurs propres intérêts. À cet égard, nous entendons garder un œil sur les perspectives et les questions européennes, et ce, sous deux angles:

- a) le point de vue des participants du groupe cible dans les entreprises sociales des organisations partenaires concernées ;
- b) le point de vue des experts et des cadres.

Une idée serait de coopérer dans le cadre d'un atelier de travail sur les sujets du chapitre I "Égalité des chances et accès au marché du travail" du pilier européen des droits sociaux en discutant, et le cas échéant en critiquant la manière dont ils devraient être développés plus avant ou s'ils affecteront les mesures professionnelles et la pratique du travail de formation dans les organisations partenaires. Il serait particulièrement intéressant de lier cette activité à l'apprentissage des méthodes et de voir laquelle de ces méthodes convient pour inclure dans les discussions également les personnes défavorisées de divers pays européens qui s'intéressent et apprécient ces projets européens. Ces possibilités peuvent ensuite être analysées pour déterminer dans quelle mesure, l'application des médias numériques convient à l'amélioration de la participation politique des personnes défavorisées également.

Pendant ou à la fin du partenariat stratégique, un "manuel de méthodes" ou même une campagne commune et créative sur le pilier européen des droits sociaux (par exemple, collage, jeu audio), etc., peuvent être déduits et ensuite transmis par les divers canaux médiatiques des partenaires dans leur travail de relations publiques (politiques).

#### **Organisations partenaires:**

Caritas Association for the Diocese of Cologne, Allemagne (Coordination)  
Social Firms Europe - CEFEC, Vottem, Belgique  
Bucovina Institute; Suceava, Roumanie  
Pagalbos namuose tarnyba, Kaunas, Lituanie  
KoiSPE Diadromes, Athens, Grèce  
The Diakonia Christian Foundation, Sfantu Gheorghe, Roumanie